



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

Délibération n°2024-025-DE

OBJET : Tarif évacuation des déchets des salles communales lors des locations

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 16
Excusé(s) : 1
Pouvoir(s) : 1
Absent(s) : 1

Pour : 17
Contre(s) : 0
Abstention(s) : 0

Le vingt quatre juin deux mille vingt quatre, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2024

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Madame MAILLARD propose d'appliquer un tarif pour l'enlèvement des ordures par les agents communaux laissés par les utilisateurs des salles louées. Ce tarif est proposé afin d'inciter les utilisateurs à ne pas laisser leurs ordures sur le site, dans les containers communaux.

Madame MAILLARD propose d'appliquer le tarif de 50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le tarif de 50 € pour l'enlèvement des ordures lors de l'utilisation des salles communales.

Champdieu, le 24 juin 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20240624-2024-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2024
Publication : 24/07/2024